



**Commune de Sainte-Mère-Eglise**  
**Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal**  
**Du 13 décembre 2018**

<b>Date de convocation :</b>	
<b>05/12/2018</b>	
<b>Date d'affichage :</b>	
<b>05/12/2018</b>	

Le treize décembre deux mille dix-huit à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie de Sainte-Mère-Eglise en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean QUETIER, Maire de Sainte-Mère-Eglise

<b>Nombre de Conseillers :</b>	
<b>En exercice : 46</b>	
<b>Présents : 27</b>	
<b>Votants : 31</b>	

**Étaient présents :**

J. QUETIER, M. JEAN, C. KERVADEC, V. LETOURNEUR, O. OSMONT, C. JORET, R. DROUET, P. CONTENTIN, A. HEBERT, S. MARAIS, S. VOISIN, S. MICHEL, A. HASLEY, J. SANTINI, D. CORNIERE, P. AUFRAY, M. BERNARD, A. JEAN, R. ENEE, C. HAMCHIN, P. DELADUNE, A. LEGENDRE, C. BROHIER, N. CHRETIEN, S. ENGUEHARD, J-P JOUAN, D. LEMAIRE.

**Excusés :** V. BUZE ayant donné pouvoir à C. JORET, A. LEBAS ayant donné pouvoir à M. JEAN, V. LENOEL ayant donné pouvoir à S. ENGUEHARD, T. POULIQUEN ayant donné pouvoir à D. LEMAIRE

**Absents :** C. MAURER, W. PALFREYMAN, A. MARIE, O. PAUL, E. VOISIN, J. AMIOT, D. BEROT, G. OSMONT, B. NIVELET, K. LUTIGNEAUX, R. DIESNIS, D. EXMELIN, J-B ROUE LECUYER, T. GAZDA, J-M GAZDA.

**Secrétaire :** C. HAMCHIN

Le compte rendu de la précédente réunion est lu et approuvé à l'unanimité.

Mme LETOURNEUR Virginie quitte la séance,

**103/2018 – Décision modificative du budget**

Le Conseil municipal,

après avoir été informé des travaux complémentaires ayant eu lieu en mairie de Chef-du-Pont (factures FORTIN : peinture hall et vitres hall) ainsi que la réparation du chauffage de l'église décide à l'unanimité, des écritures suivantes en section d'investissement :

article 21311 – 43 (mairie de Chef du Pont) + 3 320 €

article 21318-43 (chauffage église) + 3 018 €

article 020 – dépenses imprévues – 6 338 €

Par ailleurs en section de fonctionnement, il convient d'ajouter 12 € à l'article 666 – pertes de change afin de faire face à des frais liés à l'encaissement d'un chèque étranger, cette somme de 12 € sera prélevée sur l'article 022 – dépenses imprévues

M. QUETIER explique que la commune, dans le cadre des travaux du quartier de Beauvais, a payé pour le compte de la Communauté de communes de la Baie du Cotentin, du Syndicat d'eau et du budget annexe d'assainissement, des factures. Afin de procéder au remboursement des sommes avancées, il convient de régulariser ces écritures comptables en ouvrant les crédits suivants :

article 4581 – dépenses d'investissement sous mandat + 72 700 €

article 4582 – recettes d'investissement sous mandat + 72 700 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve ces ouvertures de crédits

#### **104/2018 - vente de l'ancien atelier communal de Foucarville**

Mme KERVADEC donne le compte rendu de la réunion du conseil communal de Foucarville au sujet de la vente de ce bien. L'estimation du service des domaines est de 2000 € et le conseil communal par 5 voix Pour a décidé de le proposer à la vente au prix de 2000 € (1 voix contre, 1 abstention).

Après avoir entendu Mme KERVADEC, le Conseil Municipal à la majorité déclare voter dès ce soir sur le projet de vente de ce local.

Par 25 voix le Conseil Municipal autorise la mise en vente de l'immeuble cadastré B 341 au prix de 2000 € (1 voix contre – 4 abstentions).

#### **105/2018 – Présentation du diagnostic réalisé par l'Établissement Public Foncier de Normandie sur l'immeuble de l'ancienne gendarmerie « rue du Cap de Laine »**

M QUETIER présente l'étude de faisabilité technico-économique réalisée par l'EPFN sur cet immeuble en vente depuis plusieurs années. Des plans d'aménagement ont été réalisés en vue de la création de 10 logements (614 m<sup>2</sup> habitables), d'un local vélos, et d'une cour commune. Le problème principal rencontré sur ce projet est la création de places de parking. Selon l'avis des domaines, l'estimation du bien est fixée à 215 000 €. La mise à prix par le propriétaire à 230 000 €. L'EPFN se chargeant de la négociation.

Plusieurs hypothèses s'ouvrent à la collectivité :

- celle-ci achète, réalise les travaux et gère les locations
- achat et cession à un bailleur social
- recherche d'un investisseur privé

L'EPFN peut mobiliser des fonds auprès du dispositif Restructuration habitat ce qui permettrait l'acquisition par la commune du bien avec un reste à charge de 82 376 € déduction faite d'aides régionales et de celles de l'EPFN. Cette opération supposerait de céder le bien à 0 € à un bailleur social avec pour objectif de proposer aux jeunes travailleurs, à petits budgets, des logements à prix attractifs.

M. VOISIN indique avoir reçu l'avis favorable du conseil communal de Sainte-Mère-Eglise à qui cette étude a été présentée. L'EPFN poursuit les démarches avec le bailleur social et la DDTM avec un appel à projet en début d'année 2019,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, est de principe d'accord à ce que M. QUETIER poursuive les démarches et sa préférence pour une cession à un bailleur social recueille 30 voix (1 abstention).

### **106/2018 – Demande de subvention DETR**

La parole est donnée à M. OSMONT olivier qui indique avoir consulté quatre entreprises pour des travaux de rénovation de la place Bienaimé AGNES, busages, réfection chemin du presbytère. L'entreprise retenue est celle de M. JOUAN moins disante pour la somme de 21 976 € et est ajouté un devis de M. ALLIX pour la partie plantation d'arbustes de 731,81 €.

Le Conseil Municipal par 29 voix (1 abstention de M. JOUAN Jean-Pierre) approuve les devis présentés et sollicite une subvention au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux.

### **Choix du maître d'œuvre pour la réorganisation de la gestion et du traitement des eaux usées – STEP de Sainte-Mère-Eglise**

M. QUETIER indique que 3 entreprises ont soumissionné sur cette mission. L'assistant à maîtrise d'ouvrage a estimé entre 3,5 à 4 % du montant des travaux de 2 600 000 € HT, le montant de cette mission soit entre 91 000 et 104 000 € HT.

La restitution de l'analyse des offres est prévue le 20 décembre 2018.

### **107/2018 – Définition des zones 20/30/50 dans le bourg de Sainte-Mère-Eglise**

Une présentation est faite du projet d'agrandissement de la zone 30 dans le bourg de Sainte-Mère-Eglise, la zone 20 étant réservée au centre historique avec une priorité aux piétons.

Par 29 voix et 2 abstentions, le plan de circulation est approuvé avec une mise en application par arrêté municipal.

### **108/2018 - Dénomination de l'atelier communal**

M.VOISIN indique que le conseil communal lors de sa dernière réunion, a souhaité à l'unanimité, dénommer l'atelier municipal « Daniel LACOTTE » par la pose d'une plaque. La famille du défunt consultée, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 29 voix décide de nommer l'atelier municipal « Daniel LACOTTE », 1 absence .

### **Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire : présentation de l'avant projet sommaire**

L'avant projet du pôle de santé libéral et ambulatoire est exposé aux élus. Après présentation aux professionnels de santé, des modifications ont été souhaitées et seront prises en compte par l'architecte.

M. QUETIER précise qu'un bon niveau de subvention est attendu, le solde étant financé par emprunt communal qui sera couvert par les loyers qui devront se situer dans la moyenne constatée localement afin que cela soit attractif pour les professionnels.

Selon le planning, une mise en service des locaux peut être espérée début 2020.

### **Projet de monument « cimetière provisoire »**

M. QUETIER présente la maquette réalisée par l'artiste TOMADA. Il s'agit de réaliser un monument rappelant l'existence sur Sainte-Mère-Eglise de 3 cimetières provisoires où plus de 12 000 soldats ont été inhumés, l'emplacement des dits cimetières étant à l'écart de la zone fréquentée par les touristes.

Cette réalisation serait implantée non pas à proximité du terrain de football, lieu du cimetière numéro 1, mais derrière le centre paroissial. L'œuvre présentée de forme hélicoïdale mesure 3 m 10 et s'achève en son sommet par la flamme de la Liberté. Le budget est de l'ordre de 40 000 € et des subventions peuvent être espérées auprès de différents partenaires.

Le projet présenté semble surprendre plusieurs conseillers qui le découvrent pour la première fois et notamment les élus de la commune historique de Sainte-Mère-Eglise. Certains remettent en cause le prix, d'autres la valeur artistique du projet, d'autres s'interrogent sur l'emplacement. M QUETIER demande aux élus s'ils souhaitent poursuivre le travail avec cette même œuvre : 16 voix Pour – 7 voix contre – 6 abstentions.

Le Conseil communal de Sainte-Mère-Eglise va se réunir en janvier pour avis. Des précisions concernant l'artiste et la genèse du projet seront apportées. La question sera évoquée à nouveau au cours du second conseil municipal de janvier.

### **Legs RABEC**

Le détail des biens reçus en héritage sont listés :

- 404 763,74 € en numéraire
- parcelles de terres estimées à 34 300 € : 6270 m<sup>2</sup> de terrain constructible « rue de la Cassinerie », une parcelle agricole « au haras » et une autre au « Vauviquard » toutes deux exploitées.

## **Questions diverses**

### **109/2018 – 75 anniversaire du Débarquement**

Un certain nombre d'actions sont engagées dans le cadre de cet anniversaire du 75 e anniversaire du Débarquement : cérémonies / Monument / parade musicale / parachutage / autres animations. Le Conseil Municipal sollicite à l'unanimité, auprès de la Région Normandie la double labellisation : « Normandie pour la Paix » et « 75e anniversaire du Débarquement et de la Bataille de Normandie ».

- M. CONTENTIN présente le nouveau site internet de la commune mis en place par ses soins. Nouvelle conception qui permet une meilleure lecture pour les usagers.
- La prochaine réunion du Conseil Municipal est, sous réserve de l'aval des maires de Carquebut et Ravenoville, le 10 janvier 2019 à 20 h 30. Elle portera sur l'installation du nouveau conseil municipal.

### **Questions des élus :**

- M. LEMAIRE demande si le projet d'exposition des œuvres de M. FALISSE est toujours prévu : pour le moment, pas de nouvelles de l'artiste.
- Mme ENGUEHARD, en tant que membre d'une association en charge de l'accueil de vétérans, s'interroge sur le fait que la médaille de la ville ne leur soit pas remise. M. QUETIER précise que cela peut se faire, et qu'il suffit de la demander.